

DEMANDE DE PERMISSION DE STATIONNER

Pour envoi par courriel : fonciervoirie@mairie-grenade.fr.

La demande de permis de stationner autorise l'occupation du Domaine Public sans emprise au sol pour déposer des matériaux, stationner ou surplomber le domaine public : installation d'échafaudage, pose d'une benne à gravats, stationnement de camion de déménagement, installation de chevalets, présentoirs, étalage, terrasses de cafés ou restaurants, repas de quartier, ...

La demande établie en 1 exemplaire, doit être présentée 1 mois à l'avance, à la Mairie de Grenade, pour obtenir l'autorisation avant la date prévue de l'occupation.

1 – Demandeur (pour les commerces : propriétaire des murs ou du Fonds de commerce)

Propriétaire Entreprise Architecte Commerce Autre :

Nom : Prénom :

Dénomination sociale de l'entreprise ou du commerce :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Courriel : Tél fixe : Port :

2 – Bénéficiaire (pour les commerces : gérant ou exploitant)

Propriétaire Entreprise Architecte Commerce Autre :

Nom du gérant ou exploitant : Prénom :

Dénomination sociale de l'entreprise ou du commerce :

Forme juridique (SA, SARL, ...): N° RSC :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Courriel : Tél fixe : Port :

3 – Localisation de l'occupation du Domaine Public

Numéro et Nom de la voie :

Numéro du Permis de Construire ou Déclaration Préalable :

Numéro de la Permission de Voirie délivrée par la CCHT ou le CD31 :

Référence cadastrale : Section : Parcelle n° :

Type de voie : Route départementale Voie communale Chemin rural

4 – Durée de l'occupation et descriptif

Date de début : Date de fin : Durée : jour(s) ou heure(s)

DESCRIPTIF :

➤ **Description sommaire de l'occupation :**

.....
.....
.....
.....

5 – Objet de l'occupation

1 – Occupation du Domaine Public par un commerce

- Terrasse de café
- Terrasse de restaurant
- Chevalet
- Présentoir
- Etalage
- Appareil de distribution
- Autre :

2 – Occupation du Domaine Public lié à des travaux ou à un déménagement

- Echafaudage
- Benne
- Dépôt de matériaux
- Véhicules ou engins de chantier
- Véhicules de déménagement
- Autre :

6 – Détail des installations

1 – Occupation du Domaine Public par un commerce

- Identique à l'année précédente
- Création
- Modification
- Extension
- Changement de propriétaire
- Autre :

Précisez :

- Nature des produits présentés à la vente :
- Pour les étalages : Longueurm et Largeurm
- Pour les chevalets : nombre
- Pour les appareils de distribution : nombre
- Pour les présentoirs : nombre
- Pour les terrasses de cafés ou restaurants :
Nombre de tables : Nombre de chaises : Nombre de porte-menu :
Nombre de parasols : Précisez : avec ou sans publicité – couleur :
Nombre de jardinières : Précisez les matériaux employés :
Précisez la nature et les dimensions de tous les autres matériels que vous souhaitez installer :
.....
.....

2 – Occupation du Domaine Public lié à des travaux ou à un déménagement

- Nombre de places de stationnement occupées :
- Emprise de l'occupation sur le Domaine public : Longueurm Largeurm

7 – Pièces à joindre (obligatoirement)

- Plan de localisation de la demande
- Plan détaillé de l'occupation du Domaine Public (comportant le nom des rues, leurs commerces voisins, la largeur du ou des trottoirs, etc.) et précisant l'emplacement que vous désirez occuper (emplacement dessiné de couleur différente).
- Document(s) relatif(s) au descriptif de l'occupation ou des travaux.
- Kbis de moins de 3 mois émanant du greffe du tribunal de commerce.
- Copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitation, de moins de 3 mois

En l'absence de ces pièces, le dossier ne pourra pas être instruit et sera retourné au pétitionnaire

8 – Avertissements

Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.

Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé.

Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent.

Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement.

L'étalage devra être nettoyé quotidiennement

La responsabilité du demandeur est engagée, si ce dernier se trouve être à l'origine de dégradations ou de salissures sur la voie publique.

L'installation sur le domaine public doit être conforme au règlement d'occupation du domaine public.

9 – Engagements du demandeur

Monsieur, Madame s'engage à avertir la mairie de toute modification de dates ou d'aménagement de l'installation.

L'émission du titre de recette reprendra donc les termes de l'autorisation et les éventuels changements validés par les services municipaux (anticipation, prolongation, métrage, nature), et ce sans modification ou annulation a posteriori.

Le non-respect de cet engagement induira la verbalisation du pétitionnaire au titre de l'absence d'autorisation d'occupation du domaine public.

Je soussigné auteur de la demande certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.

Avis du Maire :

A

Le

Signature du demandeur

Date et Signature du Maire



LA NATURE DANS NOTRE CULTURE